

Punaises de lit

Gestion d'une problématique de punaises de lit en milieu scolaire



Ce document présente les grandes lignes de gestion dans une situation où un élève qui vit une infestation de punaises de lit à son domicile se présente à l'école.

Identification d'un élève aux prises avec un problème de punaises

Un élève aux prises avec un problème de punaise de lit à domicile pourrait présenter les signes suivants :

- Présence de punaises identifiables sur les vêtements, dans le sac à dos ou dans le casier.

Important : les punaises de lit sont facilement identifiables à l'œil nu. C'est un insecte de couleur brunâtre luisant sans ailes, de forme ovale et aplatie, long de 4 à 7 mm ($\approx \frac{1}{4}$ po).

- Présence de piqûre, de papules ou de lésion de grattage sur la peau. Ces symptômes sont le plus souvent observés sur les bras, mais aussi sur toutes les parties du corps exposées durant le sommeil.
- Démangeaisons sur la peau du jeune.



Seule l'observation de l'insecte permet de confirmer qu'il s'agit de la punaise de lit.

Intervention auprès de l'élève

Il est important de savoir que le risque d'infestation de l'école est très faible en raison de la présence d'un élève porteur de punaises. Il en est de même avec le risque de contamination des autres élèves ou du personnel. Ainsi, il n'y a pas lieu d'interdire l'accès à l'école pour les élèves aux prises avec ce problème.

Néanmoins, certaines précautions peuvent être mise en place afin de réduire au maximum le risque de contamination.

- En attendant la confirmation qu'il n'y a plus de punaises dans le domicile, demander aux parents de s'assurer que l'élève arrivera à l'école avec du linge propre qui aura été séché à l'air très chaud pendant 30 minutes.

Note : une fois séché, les vêtements propres et exempts de punaise peuvent être placé dans un sac de plastique bien fermé et laissé dans une pièce moins susceptible d'être infestée par les punaises (salle de bain, cuisine, etc.). Chaque jour, ne sortir du sac que les vêtements requis, au fur et à mesure, juste avant le départ pour l'école.

- Demander à l'élève de ne pas utiliser un sac à dos ou un sac à pochettes qui sont plus susceptibles de contenir des punaises. L'élève pourra utiliser plutôt un sac de plastique ou un porte-documents ouvert.
- Dès son arrivée à l'école, le jeune peut être accueilli à l'entrée par une personne qualifiée, désignée par la direction de l'école, qui expliquera les recommandations au jeune. Ensemble, ils s'assureront que le jeune, ses vêtements, son matériel et autres effets personnels sont exempts de punaise.
- Au besoin, les consignes d'entretien peuvent être resserrées (ex. : nettoyer à fond les effets personnels de l'élève, passer l'aspirateur dans son casier et les casiers adjacents).
- Si, après l'inspection, on identifie des effets personnels où des punaises auraient pu se dissimuler (manteau, articles de sport, etc.), les déposer dans un sac de plastique et bien le refermer.
- Au retour à la maison, le sac d'école et son contenu, la boîte à lunch, les vêtements et tout autre article susceptible d'être apporté à l'école le lendemain devront être examinés par les parents. Les articles exempts de punaise seront alors disposés dans un sac de plastique bien scellé et déposés dans une pièce moins susceptible d'être infestée par les punaises (salle de bain, cuisine, etc.). Les articles susceptibles de contenir des punaises devront être lavés et séchés à l'air très chaud pendant 30 minutes.
- Demander aux parents d'aviser l'école par écrit lorsque l'extermination est complétée afin de réduire ou de cesser les mesures préventives mises en place pour l'élève concerné.

Contrôle des punaises dans l'école

Le risque d'une infestation majeure de l'école est très faible car les punaises ne s'y nourrissent pas et ne s'y reproduisent peu ou pas. Si une infestation devait néanmoins se produire, il faut faire appel à un exterminateur qualifié afin d'évaluer la situation et de procéder à un traitement adéquat.

Intervention au domicile de l'élève

Lorsqu'il y a un doute qu'un jeune puisse être porteur de punaises, un intervenant responsable désigné par la direction de l'école doit discuter de la situation avec l'élève ainsi que ses parents afin de s'enquérir sur la présence de punaises au domicile.

Si les parents confirment la présence de punaises au domicile, ils devront consulter un exterminateur certifié. Ils peuvent aussi se référer aux outils disponibles pour se renseigner sur les mesures à prendre pour prévenir et contrôler la présence de punaises de lit dans un logement ou un immeuble et pour les exterminer de façon efficace et durable.

- Si les parents sont propriétaires, ils ont la responsabilité de demander à un exterminateur certifié de venir procéder à l'extermination.
- Si les parents sont locataires, ils doivent aviser le propriétaire de la situation le plus rapidement possible. Le propriétaire doit alors contacter un exterminateur et en défrayer les coûts. Le propriétaire est responsable de s'assurer de l'extermination des punaises dans tout son immeuble (tous les appartements, lieux communs, sous-sol, grenier, etc.).
- Si le propriétaire ne veut pas collaborer, les parents peuvent contacter un inspecteur municipal. Ceci s'applique à toutes les municipalités ou villes dotées d'un règlement sur la salubrité et les nuisances. Si un service d'inspection n'est pas disponible, les locataires peuvent contacter la Régie du logement du Québec. Les locataires peuvent aussi en tout temps demander l'aide d'un organisme communautaire dédié au logement, tel que le comité logement de leur région.

Où trouver de l'aide?

- ☎ Info-santé: 811
- ☎ Inspecteur de votre arrondissement ou de votre municipalité
- ☎ Régie du logement : 1 800 683-2245
- ☎ Comité logement d'aide aux locataires : 418 651-0979
- ☎ Bureau d'Animation et Information Logement (BAIL) : 418 523-6177

Cette fiche est adaptée à partir de l'outil développé par la Direction de santé publique de la Montérégie. Un outil inspiré en partie des guides développés par la Direction de santé publique de Montréal et par l'équipe de Patrice Tchinda, du CSSS de la Montagne.

Liste des documents utiles

- Fiche : *Punaises de lit : Comment les détecter et s'en débarrasser?*
- Fiche : *Punaises de lit : Fiche à l'intention des propriétaires*
- Fiche : *Punaises de lit : Fiche à l'intention des locataires*
- Fiche : *Punaises de lit : Fiche pour exterminateur*
- Fiche : *Punaises de lit : Fiche explicative pour obtenir une extermination optimale*
- Exemple de lettre pour propriétaire : *Demande d'intervention pour corriger la situation*

Liens utiles

- Direction de santé publique de Montréal : <http://www.santepub-mtl.gc.ca/Environnement/punaisedelit/>
- Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/protect-proteger/bedbugs-punaises-lit/index-fra.php